

LE 20 NOVEMBRE, GREVE NATIONALE DANS LES CAISSES D'EPARGNE

10 ans de pseudo négociations pour des décisions patronales unilatérales...

Depuis de trop nombreuses années déjà, la régression sociale s'est insidieusement répandue au sein du groupe, contrastant avec l'image d'entreprise citoyenne, si chère à nos patrons.

En novembre 2012, s'ouvrira en Commission Paritaire Nationale, la Négociation Annuelle Obligatoire (NAO). Les patrons tenteront à nouveau d'imposer à l'ensemble du personnel leur seule vision ultra libérale et mercantile du travail et ce, au mépris des droits fondamentaux des salariés à travailler dans des conditions dignes de ce nom, et *a minima* respectueuses du code du travail.

Négocier seul, c'est nier l'autre !

Cette indifférence, qui confine au mépris des salariés, s'illustre au quotidien par des pratiques managériales infantilisantes, dégradantes, culpabilisantes et dangereuses pour la santé des employés. La fin (la recherche de rentabilité toujours plus importante et plus immédiate encore) devant justifier les moyens.

Quel que soit l'emploi occupé, c'est par l'accroissement incessant des tâches (formalisées continuellement actualisées dans le sacro-saint « référentiel métier ») et des objectifs pesant sur chaque salarié que les patrons tentent de casser toute idée de collectif de travail. Le tout combiné à un pilotage toujours plus pervers et individualisé de l'activité et des résultats.

Ces pratiques déshumanisées n'ont d'autre objectif que d'isoler toujours plus les salariés, dans le seul but de tuer dans l'œuf toute capacité de réaction.

Le recours à la justice comme dernier rempart

Depuis sa création, **Sud** n'a eu de cesse de dénoncer et combattre ces dérives patronales, tout en restant toujours force de propositions alternatives....

Mais les dirigeants, de plus en plus « jusqu'aboutistes », ne nous ont laissé d'autre choix que d'investir le terrain judiciaire, à l'issue toujours incertaine et souvent lointaine.

Pour autant, des décisions récentes de justice apportent toute légitimité et crédibilité à l'action de **Sud** :

- ▶ **Le 25 juin 2012**, un arrêt de la cour de cassation déclare recevable la plainte avec constitution de partie civile de **Sud BPCE** contre F. Pérol et charge un juge d'instruction d'enquêter sur les conditions de sa désignation à la tête de BPCE depuis le 1^{er} août 2009, soit **3 ans de procédures pour obtenir le déclenchement d'une enquête**
- ▶ **Le 4 septembre 2012**, le TGI de Lyon donne raison à **Sud BPCE** en faisant condamner la CERA et interdire son organisation du travail basée sur le benchmark en place depuis **2007 (soit déjà 5 années de galère pour les salariés de la CERA, sachant qu'entre temps, cette organisation délétère du travail s'est propagée dans toutes les CE...)**
- ▶ Autre caillou saillant dans les « souliers vernis des patrons » : « l'affaire bulletins de salaire » ! (bientôt **10 ans déjà que Sud** se bat pour que les 40 000 salariés du groupe soient rétablis dans leurs droits).

Sans présager de l'issue de ces combats ô combien légitimes que porte **Sud** en justice (même si ces décisions récentes sont porteuses d'espoir), force est de constater que le temps judiciaire est vraiment déconnecté du temps humain... ➔

L'exécutif national

J.Bonnard - G.Breuillat - M.Brugnooge

J.Dutillieux - D.Gilot - C.Joseph

J.L.Kerenflec'h - B.Konieczynski - J.L.Pavlic

A.Quesne - P.Saurin

Paris, le 4 octobre 2012

n°13



Union
syndicale
Solidaires

Alors, et maintenant ?

- ➔ Comment renverser la vapeur ?
- ➔ Comment sortir de cet isolement dans lequel les patrons nous plongent petit à petit ?
- ➔ Comment passer de la résignation à l'indignation pour accélérer la reconquête de ce qui nous est simplement dû ?

Pour que chacun d'entre nous retrouve sa dignité,

REAPPROPRIONS-NOUS INDIVIDUELLEMENT, POUR POUVOIR LE DIRE COLLECTIVEMENT,
CE PETIT MOT DE LA LANGUE FRANÇAISE QUI MARQUE JUSTE LE REFUS D'ACCEPTER
« L'INACCEPTABLE » :

NON, NON ET NON !!!

Participons massivement et activement, toutes et tous,
à la prochaine négociation qui s'ouvrira le 20 novembre pour :

- ➔ Un salaire minimum à 1 700 € net
- ➔ L'arrêt du benchmark et de tout outil de comparaison entre salariés ou groupe de salariés
- ➔ La mise en place d'un outil de contrôle du temps de travail fiable et infalsifiable et le paiement des heures supplémentaires
- ➔ Un nouveau statut social

LE 20 NOVEMBRE, TOUTES ET TOUS EN GREVE

**LE 20 NOVEMBRE, TOUTES ET TOUS
RASSEMBLE-E-S DEVANT LE SIEGE DE BPCE**

Union
syndicale
Solidaires

